

la fraternité et la vraie liberté. Une simple fille de village peut devenir Supérieure générale d'une grande et importante Communauté religieuse, et parler affaires avec les plus grandes dames du monde, avec les personnages les plus illustres d'une contrée, avec les magistrats, les préfets, les ministres des rois et des empereurs; un pâtre peut devenir un cardinal, et le fils d'un obscur ouvrier peut devenir le Chef suprême de la sainte Eglise de Dieu.

La Mère de la Résurrection unissait à toutes les qualités propres à une grande administration celles qui peuvent faire aimer. Elle mettait son bonheur à procurer, autant que possible, celui des autres. Née avec un bon cœur et une âme sensible, elle jouissait elle-même, en voyant la joie s'épanouir sur le front de ses Sœurs qui aimaient à se ranger autour d'elle. Toutefois, elle ne se servait de son ascendant sur toutes ses Sœurs que pour les conduire à Notre-Seigneur, en leur inspirant l'amour de la vertu, et en leur indiquant les moyens qui pouvaient leur en faciliter la pratique. C'est ce qui a paru surtout dans le temps où elle était Maîtresse au second noviciat.

Dieu, qui l'aimait et l'appelait à une haute perfection, ne lui ménagea point les épreuves. La révolution de 1830 et les événements des années suivantes lui causèrent les plus vives inquiétudes. Sa santé était fragile, et demandait des soins particuliers; mais comment pouvait-elle se donner les soins nécessaires, quand sa charge l'obligeait à payer de sa personne et à accepter des travaux et des fatigues qui étaient bien souvent au-dessus de ses forces? Les onze années qu'elle a vécu, après être sortie de charge, ont été pour elle onze années de souffrances continuelles, qu'elle a supportées encore avec une patience et une résignation qui furent pour toutes ses Sœurs un grand sujet d'édification.

CHAPITRE IV.

CONSÉCRATION DE LA CHAPELLE DE SAINT-MICHEL. — LE CONCILE PROVINCIAL DE BORDEAUX, TENU EN 1850, DEMANDE AU SOUVERAIN PONTIFE LA BÉATIFICATION DU VÉN. DE MONTFORT ET L'APPROBATION CANONIQUE DE LA CONGRÉGATION DE LA SAGESSE. — HEUREUX RÉSULTAT DE CETTE DEMANDE. — PROMULGATION DU DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

Dès l'année 1842, le Père Dalin, qui n'avait pas moins de zèle que le Père Deshayes pour l'œuvre des retraites séculières, commença à faire élever les murs qui forment aujourd'hui la clôture du magnifique établissement de Saint-Michel. Il fit aussi construire les deux petits pavillons d'entrée; les chambres et hangars qui entourent la cour de la cuisine; le mur qui renferme le petit jardin dit *de la Sagesse*, et quelques chambres basses qui le séparent du grand jardin; le petit oratoire de la Sainte-Vierge et celui de Saint-Joseph que l'on trouve dans le bois. Les jardins furent aussi l'objet de ses soins; il y fit planter des arbres fruitiers et ces buissons de houx que l'on admire. En 1850, il songea à faire construire une chapelle convenable.

Le nombre des retraitants croissant toujours, la chapelle ancienne et les dortoirs étaient tout à fait insuffisants pour contenir les personnes qui venaient de toutes parts à la retraite. La construction d'une chapelle plus vaste donnait la facilité de convertir l'ancienne en dortoir, comme on le voit aujourd'hui. Les premiers travaux furent commencés le 5 mars. Le 7 avril suivant, Dimanche

de Quasimodo, la première pierre fut solennellement bénite par le Supérieur général, assisté de tous les Missionnaires qui se trouvaient à la Communauté, et entouré des Frères du Saint-Esprit et d'un grand nombre de Sœurs.

Rarement construction de quelque importance s'éleva avec autant de rapidité. Tous les genres de travaux marchaient à la fois, et avec une telle promptitude que la chapelle, entièrement achevée, put être consacrée le 17 septembre de la même année.

Le 16, tout se préparait pour cette cérémonie. M^{sr} Baillès, évêque de Luçon, et M^{sr} Cousseau, évêque nommé d'Angoulême, s'étaient rendus à Saint-Laurent, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques qui prirent un logement, soit chez les Missionnaires, soit à la maison de Saint-Michel. On renferma dans une châsse sculptée, dorée et vitrée, les reliques destinées à être placées dans le tombeau de l'autel de la nouvelle chapelle. Ces reliques sont celles d'un saint martyr dont le corps a été tiré des catacombes de Rome et envoyé avec la pierre dont il était couvert, sur laquelle on lit : « *Dr. Marcus* » (Drusus Marcus.) La châsse, ayant été fermée et scellée du sceau épiscopal, fut placée dans le sanctuaire de la chapelle des Filles de la Sagesse, sur un brancard richement orné et entouré de flambeaux et de cierges allumés. Plusieurs Religieuses passèrent la nuit en prières auprès de cette châsse.

Pendant que cette opération se faisait à Saint-Laurent, dans la soirée du 16 septembre, M^{sr} Baillès, qui s'était rendu à Saint-Michel, prépara et scella la boîte renfermant les reliques des martyrs *Probus* et *Gaudentius*, lesquelles devaient être enchâssées dans la pierre de l'autel. L'ancienne chapelle, ayant été choisie pour les y

déposer jusqu'au lendemain, fut décorée avec la plus grande magnificence. Les murailles étaient couvertes, de haut en bas, de draperies rouges. Un autel dressé au milieu était environné d'une multitude de flambeaux. Cette abondante lumière et le silence de la nuit, que rien n'interrompait dans ce lieu solitaire, donnaient l'aspect d'une chapelle souterraine, et inspiraient à l'âme des sentiments de foi, de piété et de respect religieux difficiles à décrire. Plusieurs Frères du Saint-Esprit passèrent toute la nuit en prières devant ces saintes reliques.

Le lendemain, 17, dès l'aube du jour, se réunirent dans la chapelle des Sœurs toutes les personnes qui devaient assister à la cérémonie. A 7 heures, par un temps magnifique, et au son de toutes les cloches de Saint-Laurent, la procession se mit en marche pour se rendre à Saint-Michel. On prit la route la plus longue, mais la plus commode. On avait eu soin d'ouvrir un passage à travers un champ de la Communauté, pour arriver directement à la porte de l'établissement, en quittant la grande route.

La procession se fit avec un ordre admirable et une piété touchante, au milieu des chants et des prières. On s'avancait sur deux rangs. Les postulantes de la Sagesse, au nombre de plus de 60, vêtues de blanc et voilées, étaient suivies de 108 novices dans leur costume ordinaire; puis venaient les Sœurs converses, celles du second noviciat et près de 250 autres Religieuses. Après elles, s'avancèrent les Frères coadjuteurs de la maison du Saint-Esprit, les Frères de Saint-Gabriel, avec tous leurs novices et leurs pensionnaires, et plus de 300 ecclésiastiques du diocèse de Luçon et des diocèses voisins.

Derrière ce nombreux et religieux cortège, la belle

châsse, placée sur un brancard recouvert d'une écharpe rouge brodée d'or, était portée par quatre Missionnaires, ayant à leurs côtés quatre Frères avec des fanaux. M^{sr} Baillès était accompagné de M^{sr} Cousseau, de M. Martial, vicaire général de Bordeaux, devenu depuis évêque de Saint-Brieuc, et de plusieurs autres dignitaires. Le prélat était revêtu de somptueux ornements. Sa mitre, sa crosse et sa chape d'or étincelaient aux premiers rayons d'un soleil splendide.

La musique instrumentale du pensionnat de Saint-Gabriel alternait avec le chant des psaumes et des cantiques, auquel venait se mêler le ramage des oiseaux, qui semblaient avoir recouvert leurs voix printanières. La foule qu'avait attiré cette pompeuse cérémonie s'avancait silencieuse et recueillie derrière les rangs du clergé.

En arrivant à Saint-Michel, on déposa la châsse de saint Marc à côté des autres reliques placées dans l'ancienne chapelle, puis l'évêque de Luçon procéda à la consécration de l'autel et du nouveau sanctuaire. Cette longue et touchante cérémonie étant terminée, on alla processionnellement chercher les saintes reliques. Celles de saint Probus et de saint Gaudentius furent renfermées dans la table de l'autel; la châsse de saint Marc fut placée au-dessous, là où on la voit encore.

M^{sr} Baillès dit une Messe basse, pendant laquelle les élèves de Saint-Gabriel, aidés de quelques Frères et de plusieurs ecclésiastiques, firent entendre les chants les plus pieux, et exécutèrent, à la satisfaction de toute l'assistance, les plus beaux morceaux de musique instrumentale de leur répertoire. Le prélat consécrateur adressa plusieurs fois la parole à son auditoire d'élite, et M^{sr} Cousseau, à son tour, le tint longtemps suspendu

à ses lèvres dans un discours plein d'une éloquence facile et gracieuse.

Le peuple, qui avait suivi en foule la procession, ne pouvait trouver de place dans la chapelle qui ne contenait qu'à peine les prêtres, les Religieux et les Religieuses. Pas un coin qui ne fût occupé depuis le vestibule jusque dans le sanctuaire, et même jusque dans la sacristie. Toutes les Religieuses, novices et postulantes de la Sagesse remplissaient les tribunes et les escaliers; le bas de l'église était occupé par le clergé et les Frères du Saint-Esprit et de Saint-Gabriel.

A 5 heures du soir, eurent lieu dans la chapelle, avec la plus grande solennité, les Vêpres et le Salut du Saint-Sacrement. Ainsi se termina cette magnifique journée, si propre à remplir un cœur chrétien de saintes émotions et de pieux souvenirs.

La chute du trône de Louis-Philippe, en 1848, avait fait craindre d'abord que la religion ne fût persécutée en France; car on sait que, dans les temps de révolution, les méchants se croient tout permis contre le clergé, les Congrégations religieuses et tout ce qui se rattache à l'Eglise de Dieu. Heureusement les appréhensions que l'on pouvait avoir dans le commencement furent bientôt calmées. La majorité de l'Assemblée nationale était loin d'être hostile à la religion. Elle envoya même une armée au secours du Pape pour le rétablir sur son trône.

En France, les évêques, tout le clergé et les Ordres religieux crurent que le moment était favorable pour prendre une part de cette liberté que l'on proclamait partout avec plus de sincérité que jamais. Des collèges et d'autres établissements d'instruction publique furent ouverts par les Congrégations religieuses et particulièrement par les Jésuites qui, depuis ce temps-là, ont

augmenté considérablement le nombre de leurs maisons, et élevé des milliers de jeunes gens qui sont, pour la plupart, l'honneur de leurs maîtres, la consolation de leurs familles et la gloire de la France.

Les évêques se réunirent en Conciles provinciaux : ce qu'il ne leur avait pas été permis de faire depuis de trop longues années. C'est en 1850 que se tint, à Bordeaux, le premier Concile de cette province. Cette sainte assemblée, avant de se séparer, décida de demander au Souverain Pontife la Béatification du Vénérable de Montfort et l'approbation canonique de la Congrégation de la Sagesse.

Cette double demande fut favorablement accueillie à Rome, où l'on s'occupa avec activité du procès de Béatification du serviteur de Dieu, et où l'on traita aussi la question de l'approbation canonique, non-seulement en faveur des Filles de la Sagesse, mais encore en faveur des Pères de la Compagnie de Marie. Dans un voyage à Rome, en 1853, le R. P. Dalin pressa lui-même, avec son habileté et son ardeur ordinaires, la solution de ces deux affaires si importantes, et il eut la consolation de voir ses démarches couronnées du plus heureux succès. Le 6 mai, pendant que le Supérieur général était encore dans la Ville-Eternelle, l'avis favorable de la Congrégation des Evêques et des Réguliers, touchant l'approbation canonique de la Compagnie de Marie et de la Congrégation de la Sagesse, était approuvé par le Souverain Pontife ; le 7, un avis également favorable, relatif aux écrits du Vénérable serviteur de Dieu, était exprimé par la Congrégation des Rites, et cet avis était approuvé par Pie IX, le 12 suivant.

Cependant le Décret d'approbation, qui n'était pas en-

core rédigé, se fit attendre quelque temps ; il ne fut signé que le 14 novembre de la même année. Le voici :

« Vers le commencement du siècle dernier, le Vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort, fonda une Congrégation de Missionnaires, sous le titre de Compagnie de Marie, et une Congrégation de Religieuses dites Filles de la Sagesse : les Missionnaires, pour faire des missions, dans le but de procurer la conversion et la sanctification des âmes, et les Religieuses, non-seulement pour soigner corporellement les malades, mais encore pour s'efforcer d'être utiles à leurs âmes, et s'appliquer surtout à former avec soin et diligence l'esprit et le cœur des petites filles par l'instruction chrétienne et civile.

« Comme donc, avec l'aide du Seigneur, l'une et l'autre Sociétés se répandaient de jour en jour et produisaient des fruits abondants, Léon XII, de sainte mémoire, par des lettres apostoliques sous forme de Bref, du 20 mai 1825, leur accorda un témoignage public de louanges.

« Dans la suite, ces deux pieuses Congrégations s'étendant davantage, avec une moisson de fruits de plus en plus abondante, ce qui apparaît par les lettres de plusieurs Evêques qui les recommandent instamment au Saint-Siège, pour qu'il les approuve en vertu de son autorité apostolique, en conséquence, vu les lettres d'éloges et de recommandations des Evêques des lieux, et où le vœu des Cardinaux de la sainte Eglise Romaine de cette Congrégation chargée des affaires et consultations des Evêques et des Réguliers, Notre Saint-Père le Pape Pie IX approuve et confirme, par la teneur des présentes, l'un et l'autre Instituts susdits comme Congrégations à vœux simples.

« Mais il statue que la confirmation des Constitutions sera différée à un autre temps, avec déclaration que rien ne s'oppose à ce qu'elles soient observées en attendant, réformées toutefois d'après l'instruction qu'aura soin de tracer cette même Congrégation des Evêques et des Réguliers.

« Donné à Rome, de la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers, le 14 novembre 1853.

« Signé : Cardinal DELLA GENGA, préfet.

« B. BIZZARRI, secrétaire. »

Cette pièce pouvait suffire sans doute, puisqu'un simple Décret a toute l'autorité nécessaire en pareil cas. Mais on songea à solliciter un Bref qui donnerait à l'approbation sinon plus de force, au moins plus de solennité. Cette demande fut faite au Saint-Père, qui eut la bonté de l'accueillir favorablement. Le Bref est du 16 décembre 1853, et renferme, ainsi que le Décret, les deux Congrégations dans les mêmes éloges, la même approbation et les mêmes faveurs, de manière à les rendre plus que jamais inséparables.

Voici ce Bref si précieux pour les Congrégations de Saint-Laurent :

« PIE IX, PAPE.

« Pour en conserver la mémoire.

« Comme le devoir principal et particulier de la charge apostolique pour ceux qui la remplissent est de seconder tout ce qui peut favoriser l'établissement et le déve-

loppement de la foi catholique et de la vertu, tel a été aussi le but dont les Pontifes Romains, en tout temps, ont fait l'objet de leurs pensées, qui a occupé constamment leur esprit, et qu'ils ont eu soin d'atteindre par tous les moyens en leur pouvoir, eu égard aux choses et aux lieux.

« A cette fin, vers le commencement du siècle dernier, le Vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort, ayant institué deux Congrégations, l'une de Missionnaires, sous le titre de Compagnie de Marie, pour travailler dans les missions au salut éternel des âmes ; l'autre, de Religieuses dites Filles de la Sagesse, dont le but est non seulement de vaquer au soin corporel des malades, mais encore de leur fournir les secours spirituels, et aussi de donner l'instruction chrétienne et publique aux petites filles, soit des villes, soit des campagnes ; l'un de nos prédécesseurs, d'heureuse mémoire, Léon XII, par ses lettres apostoliques, de même forme que les présentes, en date du 20 mai 1825, sur l'avis des Cardinaux de la sainte Eglise Romaine préposés aux consultations des Evêques et des Réguliers, leur décerna un tribut commun d'éloges.

« Mais, comme depuis lors, ainsi que nous l'avons appris, ces Congrégations, par la bénédiction de Dieu, ont pris de vastes développements et produisent de nouveaux fruits de salut éternel de jour en jour plus abondants, il nous a été adressé récemment une supplique pour que, en vertu de notre autorité apostolique, nous les revêtions de notre approbation.

« Nous donc qui, appelé, malgré notre indignité, à la place de ces illustres Pontifes ci-dessus désignés, et qui nous sentant pressé d'une sollicitude égale à la leur, vu

les lettres de recommandations de beaucoup d'Evêques qui sollicitent de nous cette faveur, nous avons de grand cœur accueilli lesdites suppliques.

« C'est pourquoi, après avoir absous et déclaré absoutes toutes et chacune des personnes en faveur desquelles sont les présentes, les déliant et voulant qu'on les tienne pour déliées de n'importe quelle sentence d'excommunication et d'interdit, ou autres censures, sentences ou peines ecclésiastiques, de quelque manière et pour quelque raison qu'elles aient été portées, s'il se trouvait qu'elles en eussent encouru quelques-unes ; sur l'avis de nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine préposés aux affaires des Evêques et des Réguliers, en vertu de notre autorité apostolique, et par la teneur des présentes, nous approuvons et confirmons l'un et l'autre Instituts susdits, comme Congrégations à vœux simples.

« Quant à leurs Constitutions, tout en réglant d'en ajourner la confirmation, nous déclarons que rien ne s'oppose à ce qu'elles soient observées, après toutefois qu'elles auront été corrigées suivant l'instruction de la susdite Congrégation des Cardinaux.

« Et nous voulons que les présentes lettres aient leur plein effet, nonobstant tous décrets et règlements généraux et particuliers, émanés de Conciles généraux et provinciaux et d'assemblées synodales ; et, s'il en est besoin, nonobstant toutes constitutions, coutumes desdits Instituts, et autres choses à ce contraires, lors même qu'elles auraient été confirmées par serment, d'une confirmation apostolique et de n'importe quelle autre autorité.

« Au reste, nous avons la confiance que tous ceux ou celles qui font maintenant et feront dans la suite partie de ces mêmes Instituts s'appliqueront avec un

zèle de jour en jour plus ardent aux œuvres si salutaires qui leur conviennent, et en cette considération, nous leur donnons de grand cœur notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 16 décembre 1853, 8^e année de notre Pontificat.

« Signé : pour Mgr le Cardinal LAMBRUSCHINI,

« J.-B. BRANCALÉONI CASTELLANI. »

Toute la famille de Montfort fit éclater sa joie et sa reconnaissance à la nouvelle des faveurs signalées qu'elle venait de recevoir de Rome. Partout les membres de cette religieuse famille firent monter vers le ciel leurs chants et leurs prières pour remercier Dieu de tant de bienfaits. Ils ne pouvaient oublier, aux pieds des autels, le saint et vénéré Pontife qui avait usé de son autorité suprême en faveur de Montfort et de ses enfants. Ils n'oublièrent pas non plus les Congrégations Romaines qui avaient donné un avis favorable sur les deux questions qui leur avaient été soumises. Ils n'oublièrent pas davantage les vénérables évêques et les autres personnages, soit ecclésiastiques, soit laïques, qui avaient contribué au succès de ces deux affaires importantes.

Comme souvenir de l'approbation des deux Instituts, et comme témoignage de reconnaissance envers l'auguste Vierge Marie, Mère de Dieu, que l'on avait priée avec une grande ferveur, le Père Dalin, en revenant de Rome, déposa dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette un magnifique cœur en vermeil, renfermant les noms de toutes les personnes qui faisaient alors partie des deux Communautés.

A cette époque, la Communauté du Saint-Esprit se composait de 28 Religieux prêtres, 20 novices et étudiants, 81 Frères profès et 6 novices ; la Communauté de la Sagesse comptait 1939 Religieuses, dont 323 Sœurs converses, avec 120 novices et 32 postulantes.

La famille religieuse de Montfort, de ce dévot serviteur de Marie, devait éprouver bientôt une autre joie, à l'occasion de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Ce grand événement fit tressaillir de bonheur toutes les âmes véritablement chrétiennes. Dans toutes les contrées de la terre, mais nulle part peut-être aussi bien qu'en France, on répondit par des fêtes splendides à la voix infaillible du successeur de Pierre. C'était un acte de foi qui retentissait d'un bout du monde à l'autre. Les Communautés de Saint-Laurent ne négligèrent rien pour faire éclater à l'extérieur les transports de leur joie et de leur amour. Ces manifestations religieuses qui eurent lieu partout, dans les villes et dans les campagnes, prouvaient que la foi n'était pas morte dans le monde, et que la dévotion à l'auguste Vierge Marie était enracinée bien avant dans les cœurs des peuples chrétiens.

C'était le 8 décembre 1854, que le Souverain Pontife Pie IX, en présence de 300 évêques, d'un très-grand nombre de prêtres et d'une multitude immense de fidèles, définissait comme dogme de foi ce qui toujours avait été la croyance pieuse et universelle de l'Eglise, ce qui était l'objet des désirs les plus ardents des évêques et des fidèles confiés à leurs soins. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Grèce, la Bavière, la Prusse, la Belgique, la Hollande, la Suisse, le Portugal, l'Italie entière y étaient représentés par d'illustres et saints pontifes. L'Asie, l'Afrique, l'Amérique

et l'Océanie y avaient envoyé leurs mandataires. Plusieurs vénérables prélats étaient venus de la Chine et des pays les plus éloignés du globe, à travers les mers profondes et les déserts arides, pour entendre, au centre de l'unité catholique, la voix infaillible du Vicaire de Jésus-Christ.